Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210120-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT
Entre
Carcassonne Agglo et la Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois

Campus connecté

PROJET

Préambule :

En septembre 2019, Carcassonne Agglo a été retenue par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en partenariat avec la Région Occitanie, pour figurer parmi les 13 Campus connectés pilotes de France. Depuis l'été 2020, cette phase expérimentale se poursuit à travers une nouvelle labellisation ainsi qu'un financement obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du PIA 3, et ce, pour une durée de 5 ans.

Le dispositif « Campus connecté » est destiné aux étudiants qui souhaitent poursuivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un accompagnement de proximité au sein d'un espace de travail. Il vise à donner les moyens de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales à tous ceux qui veulent réussir dans l'enseignement supérieur.

Aussi, le Campus Connecté est un levier de l'action de Carcassonne Agglo en matière de développement de l'enseignement supérieur. Cet outil permet de répondre à un besoin exprimé par les jeunes de poursuivre leurs études à proximité de leur domicile dans un environnement propice à leur réussite. Il permet aux étudiants d'envisager sereinement la suite de leurs études en mettant de côté le contexte le financier et/ou familial.

Afin de promouvoir ce nouveau service auprès des futurs étudiants du territoire audois, et de le rendre accessible au plus grand nombre, il convient de développer des liens avec les collectivités territoriales environnantes, en charge du développement de l'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement secondaire issus de ces territoires.

Dispositif financé par :

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210120-DE

Dans le cadre de son projet intercommunal 2020-2026, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois souhaite développer l'offre de formations en enseignement supérieur sur son territoire. Le dispositif « Campus connecté » peut contribuer à répondre à cet enjeu.

A cet effet, Carcassonne Agglo et la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ont décidé d'unir leurs efforts pour permettre aux futurs étudiants du bassin de vie de Castelnaudary de bénéficier de cette possibilité d'engager, poursuivre ou reprendre des études supérieures via l'enseignement à distance au sein du Campus connecté de Carcassonne Agglo.

En conséquence, entre :

D'une part,

Carcassonne Agglo, représentée par Monsieur Régis BANQUET, son Président dûment habilité par décision n°…… en date du ……

et d'autre part**,**

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, représentée par Monsieur Philippe GREFFIER, son Président,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Désignation de l'objet du partenariat

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accès au Campus connecté de Carcassonne Agglo au profit des étudiants du territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Il convient de souligner, qu'au sein du Campus connecté, chaque étudiant est encadré, motivé, accompagné par un tuteur de proximité. Cet accompagnement personnalisé contient plusieurs dimensions :

- Un accompagnement personnalisé dans les études **:** accompagnement individuel, administratif, méthodologique et motivationnel, en réponse à l'isolement créé par l'enseignement à distance. Selon une approche ascendante, l'accompagnement est ajusté aux besoins de l'étudiant pour développer son autonomie.
- Un accompagnement collectif pour travailler sur des problématiques communes et favoriser un esprit de « promotion » (ateliers, animations).
- Un accompagnement hors champ des études **:** rencontre avec des professionnels de terrain pour un premier contact avec le monde du travail, mise en relation simplifiée avec des acteurs de l'insertion professionnelle (pôle emploi, mission locale, bilan de compétence,

PROJET

Dispositif financé par :

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210120-DE

VAE…) et accès à une vie étudiante (orientation, médiathèques, soutien psychologique, démarches auprès du Crous, activités de loisirs…).

Le Campus connecté est un dispositif mis en œuvre avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du PIA 3 dont l'investissement bénéficie d'un cofinancement de la Région Occitanie. Le dispositif est coordonné au niveau régional et national par le Rectorat et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Une convention partenariale entre Carcassonne Agglo et une université de proximité (Université Perpignan Via Domitia) couvre la période des 5 ans de labellisation.

En application de la présente convention, le dispositif Campus connecté est rendu accessible aux étudiants du territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, et ce, dans les mêmes conditions que pour les ressortissants du territoire carcassonnais.
La présente convention correspond à un élargissement de la zone de recrutement des étudiants du Campus connecté de Carcassonne Agglo, au-delà des frontières administratives de son territoire. La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois est parfaitement informée que la labellisation « Campus connecté » est du ressort de la Caisse des Dépôts et Consignations et ne pourra aucunement se prévaloir de la détention du label en vertu de la présente convention.

Article 2 : Promotion du dispositif « Campus connecté »

La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois s'engage à informer de l'existence d'un Campus connecté sur le territoire de Carcassonne Agglo, permettant d'engager, poursuivre ou reprendre des études supérieures en enseignement à distance.
Elle s'engage plus particulièrement à informer les établissements d'enseignement secondaire issus de son territoire et ses partenaires locaux accueillant des publics jeunes entre 16 / 30 ans, de l'existence d'un Campus connecté basé à Carcassonne, afin de favoriser leur mise en relation étroite pour capter de futurs étudiants.

Carcassonne Agglo s'engage à informer les établissements d'enseignement secondaire présents sur la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois de l'offre de services du Campus connecté, à travers :

- La rencontre des chefs d'établissements
- La participation à des informations collectives auprès des lycéens
- La participation à des évènements concernant l'orientation post-bac et la démarche Parcoursup
- La rencontre avec les professeurs principaux et les psychologues scolaires des établissements
- La rencontre avec tout autre acteur pertinent susceptible de prescrire le dispositif Campus connecté.

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210120-DE

Article 3 : Recrutement, accueil et accompagnement des étudiants

Dans le cadre du recrutement des étudiants résidants sur le bassin de vie chaurien, Carcassonne Agglo s'engage à :

- Informer et orienter les publics jeunes et les parents d'élèves concernant les études supérieures en enseignement à distance, et le cas échéant à les orienter vers des opérateurs de formation pertinents
- Recevoir et étudier les candidatures de futurs étudiants, personnes en reprise d'études, étudiants en réorientation ou en poursuite d'études, actifs en formation continue ou demandeurs d'emploi

Dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants résidants sur le bassin de vie de Castelnaudary, Carcassonne Agglo s'engage à :

- Accueillir au sein du Tiers-lieu « Emploi Formation » *Kappa'R,* situé au **302 rue Lamarck à Carcassonne,** les étudiants inscrits dans une formation d'études supérieures, en enseignement à distance et admis par le comité de sélection. Les étudiants du territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois seront admis dans la limite des places, des ressources humaines, techniques et logistiques disponibles durant l'année concernée par la présente convention.
- Formaliser un contrat d'engagement annuel avec chaque étudiant admis qui indique le fonctionnement du Campus connecté, l'équipement mis à disposition, les engagements de l'étudiant à respecter tout au long de l'année dans le cadre de son parcours d'études
- Accompagner individuellement les étudiants admis, tout au long du parcours de formation, à travers des entretiens de suivi réguliers, des conseils méthodologiques, un soutien administratif et un accompagnement motivationnel
- Accompagner collectivement les étudiants admis à travers un programme d'ateliers méthodologiques et collaboratifs, des regroupements de promotion, l'organisation de temps conviviaux, la rencontre de professionnels de terrain et la mise en relation avec des partenaires de la vie étudiante (CROUS, MLOA, CIO, Acticity…)
- Offrir aux étudiants admis les services de la vie étudiante proposés par l'Université de Perpignan Via Domitia (l'Université de proximité du Campus connecté), dans le cadre de la convention partenariale avec Carcassonne Agglo, en particulier : l'accès à la bibliothèque universitaire en ligne, aux services dédiés à l'orientation, au soutien psychologique et social, aux activités culturelles et sportives, aux évènements universitaires du Campus principal, ainsi qu'une visite annuelle de l'Université et des laboratoires universitaires.

Article 4 : Mise en réseau avec des partenaires de l'enseignement supérieur

A travers le dispositif Campus connecté, Carcassonne Agglo est en lien avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation, la Région Occitanie, l'Université Perpignan Via Domitia, le Rectorat et le réseau des 89 autres Campus connectés de France.

Dispositif financé par :

PROJET

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210120-DE

Carcassonne Agglo s'engage à favoriser la mise en relation et les partenariats entre la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et ces derniers.

Article 5 : Gouvernance

Le pilotage local du dispositif Campus connecté est assuré exclusivement par Carcassonne Agglo qui est l'interlocuteur unique des partenaires, étudiants, parents d'élèves et tout acteur lié à la mise en œuvre du dispositif. Carcassonne Agglo s'engage à tenir informée la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois de tout événement lié à la situation des étudiants de son territoire et plus globalement, au fonctionnement du dispositif.

Le dispositif Campus connecté est structuré par un réseau des acteurs de l'enseignement supérieur et des acteurs qui participent à la vie étudiante locale. Un Comité de suivi ainsi qu'un Comité de pilotage se réunissent deux fois par an. Carcassonne Agglo s'engage à inviter la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et les établissements d'enseignement secondaire et supérieur de son territoire à cette instance, pour suivre l'évolution du dispositif « Campus connecté ».

Article 6 : Communication

Carcassonne Agglo et la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois s'engagent à coordonner leur communication sur leur partenariat, mentionner leur partenariat sur tous supports de communication effectués sur les opérations menées en application de la présente convention, notamment dans leurs rapports avec les médias, par l'apposition de leurs logos respectifs ainsi que de l'ensemble des partenaires.
Le pilotage du plan de communication dédié ainsi que la réalisation de tout support de communication seront opérés exclusivement par Carcassonne Agglo.

Article 7 : **Durée de la convention et avenant**

La présente convention est établie pour une année scolaire/universitaire, qui démarre à la rentrée de septembre 2021/2022. Un mois avant son échéance de septembre 2022, les partenaires effectueront l'évaluation de leur collaboration et décideront des éventuelles nouvelles modalités de reconduction pour l'année suivante.

La présente convention peut être dénoncée en cours d'exercice par chaque signataire, sous réserve d'une réunion formelle de concertation et d'évaluation préalable.

Article 8 : Modalités financières

Il est expressément convenu que la présente convention est conclue, pour cette phase d'expérimentation, sans contrepartie financière entre les parties.

PROJET

Dispositif financé par :

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210120-DE

Article 9 : Règlement des litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation, l'exécution ou la validité de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.
Dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de six (6) mois, à compter de sa survenance, le litige sera porté par la Partie la plus diligente devant le tribunal géographiquement et juridiquement compétent.

Fait à Carcassonne, le ……

Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo
Structure porteuse du Campus connecté

Philippe GREFFIER
Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois

PROJET

Dispositif financé par :